

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Fassadenmonteur/Fassadenmonteurin**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de
Monteur en façades (homme/femme)**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Revêtement d'immeubles avec éléments de façade de grandes dimensions en rideau et ventilés par l'arrière, notamment en métal, fibrociment, céramique, verre et pierre naturelle, ainsi qu'en bois et en résines synthétiques
- Réalisation de couches d'isolation et de couches d'étanchéité, ainsi que de couches de protection et de séparation
- Réalisation et ancrage de constructions de support
- Liaison et fixation d'éléments de façade et de composants de montage
- Élévation d'installations paratonnerre extérieures dans les limites de leurs compétences
- Constatation de dommages liés à des travaux de remise en état et de réhabilitation, établissement des causes et exécution de travaux de remise en état et de réhabilitation
- Exécution de travaux voisins sur des corps de bâtiment en pierre, en béton et en béton armé, ainsi que sur des composants en bois
- Installation de chantiers
- Contrôle de l'exécution correcte des travaux et documentation du travail, ainsi que documentation des prestations fournies
- Montage et utilisation d'échafaudages porteurs, d'échafaudages de travail, d'échafaudages de protection, d'échelles, ainsi que de grues et de monte-charge
- Contrôle, transport et stockage de matériaux et de pièces de construction pour la façade
- Mesurage de bâtiments et d'éléments de construction au moyen de différents instruments de mesure
- Contrôle des conditions de mise en place visant à la préparation du montage et à l'amélioration des substrats de montage
- Traitement de matériaux et d'éléments en vue de la construction de façades et du traitement des surfaces
- Réalisation des tâches en se référant à des documents techniques et aux ordres de travail, de façon autonome et en coopération avec d'autres, planification et coordination du travail, consultation avec les autres participants au chantier

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les monteurs en façades (h/f) travaillent dans les entreprises spécialisées dans la construction de façades ou, par exemple, dans les services spécialisés des entreprises de couverture, des entreprises de constructions métalliques, des vitreries et des entreprises de même type, ainsi que dans d'autres entreprises du secteur de la construction industrielle ou du secteur du bâtiment.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 3B</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Agent de maîtrise (h/f) – Bois, Agent de maîtrise (h/f), par exemple Agent de maîtrise (h/f) – Acoustique et construction à sec</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Monteur en façades (homme/femme) en date du 19.05.1999 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 997) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 23.04.1999), (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° 195a du 15.10.1999)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

Examen de fin d'études auprès du service responsable:

1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)
2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé
3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements

Informations supplémentaires

Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général

Durée de la formation : 3 ans.

Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:

Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. **Formation en entreprise et en établissement scolaire/école :** Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.

Vous trouverez de plus amples informations sous:

www.berufenet.arbeitsagentur.de

Centres Nationaux Europass

www.europass-info.de